



États Financiers

L'Association d'hypertension pulmonaire du Canada

Le 31 Décembre 2017

Table Des Matières

	<b>Page</b>
Table des matières	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2-3
Bilan	4
État des revenus et des dépenses et de l'actifs nets	5
État des flux de trésorerie	6
Notes afférents aux états financiers	7-9

# Rapport de l'Auditeur Indépendant

Aux membres de  
L'Association d'hypertension pulmonaire du Canada

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de L'Association d'hypertension pulmonaire du Canada, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017 et l'état des revenus et dépenses et des actifs nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

## **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## **Responsabilité des auditeurs**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Fondement de l'opinion avec réserve**

L'organisme tire ses revenus de dons et d'autres événements de collecte de fonds comme de nombreux sociétés à but non-lucratif, dont l'intégralité n'est pas susceptible d'une audit satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces dons et d'autres événements de collecte de fonds sont limitées aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisation et nous n'avons pu déterminer s'il était nécessaire d'apporter des ajustements aux revenus, l'excédent des revenus sur les dépenses, les actifs et les actifs nets.

### **Opinion avec réserve**

À notre avis, sauf pour ce qui est de l'effet des éventuels ajustements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avions pu nous assurer de l'exhaustivité des données relatives aux dons et de la collecte de fonds dont il est en question au paragraphe précédent, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de L'Association d'hypertension pulmonaire du Canada au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### **Autre affaire**

Les états financiers de L'Association d'hypertension pulmonaire du Canada pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 ont été vérifiés par un autre vérificateur qui a exprimé une opinion modifiée sur ces états financiers le 23 mai 2017.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

203-2510 Ouellette Avenue  
Windsor, Ontario

le 11 avril 2018

# L'ASSOCIATION D'HYPERTENSION PULMONAIRE DU CANADA

BILAN

LE 31 DÉCEMBRE 2017

	2017	2016
	\$	\$
<b>ACTIFS</b>		
<b>ACTIFS À COURT TERME</b>		
Encaisse (note 3)	184,937	226,989
Investissements temporaires (note 4)	158,919	58,524
Rabais de la TVH et TPS	2,680	20,017
Frais payé d'avance	3,815	2,315
	<hr/>	<hr/>
	350,351	307,845
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)</b>	5,633	2,994
	<hr/>	<hr/>
	355,984	310,839
<hr/>		
<b>PASSIFS ET ACTIFS NETS</b>		
<b>PASSIFS À COURT TERME</b>		
Comptes fournisseurs et frais courus (note 6)	20,988	24,185
Revenus reportés (note 7)	120,970	136,075
	<hr/>	<hr/>
	141,958	160,260
<hr/>		
<b>ACTIFS NETS</b>		
Actifs nets – investis en immobilisations	5,633	2,994
Actifs nets – non affectés	208,393	147,585
	<hr/>	<hr/>
	214,026	150,579
	<hr/>	<hr/>
	355,984	310,839
<hr/>		

**L'ASSOCIATION D'HYPERTENSION PULMONAIRE DU CANADA**  
**ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES ET DES ACTIF NETS**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017**

	<b>2017</b>	<b>2016</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>REVENUS</b>		
Dons, parrainages et bourses	327,531	326,315
Frais d'adhésion	103,885	105,655
Prélèvement de fonds	26,901	20,203
Don en nature	2,000	
Investissements	445	932
	<hr/>	<hr/>
	460,762	453,105
<b>DÉPENSES</b>		
Honoraires	6,964	5,000
Amortissement	1,560	1,720
Sensibilisation et promotion	4,259	17,226
Congrès et soutien pour le congrès	65,744	53,866
Prélèvement de fonds	10,269	9,158
Assurance	3,659	3,668
Portion non remboursable de TPS et TVH	16,739	6,096
Fournitures de bureau	16,157	34,670
Imprimerie et frais postaux	29,058	59,779
Loyer	18,918	21,735
Bourses	30,808	20,000
Téléphone	4,934	4,624
Reconnaissance des volontaires	1,982	2,062
Services de traduction	6,320	7,706
Salaires et avantages sociaux	162,701	132,426
Site web	17,243	24,691
	<hr/>	<hr/>
	397,315	404,427
<b>EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES</b>	63,447	48,678
<b>ACTIFS NETS, DÉBUT DE L'ANNÉE</b>	150,579	101,901
<b>ACTIFS NETS, FIN DE L'ANNÉE</b>	<hr/> <b>214,026</b>	<hr/> <b>150,579</b>

**L'ASSOCIATION D'HYPERTENSION PULMONAIRE DU CANADA**  
**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017**

	<b>2017</b>	<b>2016</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION :</b>		
Excédent des revenus sur les dépenses	63,447	48,678
Amortissement d'immobilisations corporelles	1,560	1,720
	<hr/> 65,007	<hr/> 50,398
Variation des éléments hors caisse		
Diminution (augmentation) de rabais de la TPS/TVH	17,337	(8,061)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	(1,500)	(1,815)
Augmentation (diminution) des comptes fournisseurs et frais courus	(3,197)	16,490
Augmentation (diminution) des revenus reportés	(15,105)	72,075
	<hr/> (2,465)	<hr/> 78,689
	<hr/> 62,542	<hr/> 129,087
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT :</b>		
Investissement en immobilisations corporelles	(4,199)	
Augmentation des dépôts à terme	(100,395)	(873)
	<hr/> (104,594)	<hr/> (873)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA LIQUIDITÉ</b>	(42,052)	128,214
<b>LIQUIDITÉ AU DÉBUT DE L'ANNÉE</b>	226,989	98,775
<b>LIQUIDITÉ À LA FIN DE L'ANNÉE</b>	<hr/> 184,937	<hr/> 226,989
<b>Liquidité :</b>		
Encaisse	<hr/> 184,937	<hr/> 226,989

**L'ASSOCIATION D'HYPERTENSION PULMONAIRE DU CANADA**  
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
LE 31 DÉCEMBRE 2017

**1. HISTORIQUE DE L'ORGANISME ET SES OBJECTIFS**

L'Association d'hypertension pulmonaire du Canada est une société à but non lucratif sans actions de capital, fondée le 19 février 1999 sous la loi sur les corporations canadiennes et enregistrée comme fondation publique nommée La Société d'hypertension pulmonaire du Canada. En 2008, l'organisation a changé son nom à L'Association d'hypertension pulmonaire du Canada. Comme fondation, l'organisation est exempte de charges d'impôts.

L'association a pour but d'entreprendre les programmes d'éducation publique, le soutien des personnes atteintes et leurs soignants, la publication et distribution d'information concernant l'hypertension pulmonaire, plaider pour toutes personnes souffrant de l'hypertension pulmonaire et pour promouvoir et fournir des fonds pour la recherche dans la cause, le contrôle, et la guérison de l'hypertension pulmonaire.

**2. CONVENTIONS COMPTABLES**

**Référentiel comptable**

Les méthodes comptables de l'organisme sont conformes aux normes comptables Canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à court terme qui sont très liquides et dont les échéances initiales sont inférieures à trois mois.

**Comptabilisation des revenus**

L'Association suit la méthode du report pour la comptabilisation des contributions, sauf pour les dons et parrainages qui sont enregistrés lorsque les montants sont reçus. Ou l'utilisation des contributions a été spécifiée pour les périodes futures, telles que des bourses d'études et les parrainages, les revenus sont reportés.

Les frais d'adhésion sont comptabilisés comme revenus proportionnellement sur l'exercice auquel ils se rapportent.

*Dons en nature*

Les dons en nature sont enregistrés à leur juste valeur marchande estimative.

**Actifs et passifs financiers**

*Evaluation initiale*

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Association sont évalués à la juste valeur qui, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront mesuré ultérieurement au coût après amortissement, est augmentée ou diminuée par le montant des frais de financement et des frais de transactions. Les coûts de transaction liés aux actifs et aux passifs financiers qui seront mesuré ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

*Evaluation ultérieure*

À chaque date de clôture, l'Association évalue ses actifs et passifs financiers au coût amorti (y compris d'actif financier dépréciés), à l'exception des investissements dans des instruments de capitaux propres cité sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur et les investissements obligataires que l'Association a choisi d'évaluer à la juste valeur en désignant cette évaluation à la juste valeur.



**L'ASSOCIATION D'HYPERTENSION PULMONAIRE DU CANADA**  
 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
 LE 31 DÉCEMBRE 2017

**2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

**Utilisations des estimations**

La préparation en conformément aux normes comptables canadiens pour les organismes sans but lucratif requiert la direction a faire des estimations qui affectent les actifs et passifs aux dates de la préparation du bilan ainsi que les revenus et dépenses comptabilisées. Les résultats actuels peuvent différer des montants estimés par la direction lorsque d'autres informations pertinentes sont accessibles, surtout concernant les frais courus.

**Services bénévoles**

Le travail de l'Association dépend des services de nombreux membres bénévoles. La valeur des services bénévoles n'est pas reconnue dans ces états financiers.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont présentées à leur coût d'origine. Les immobilisations contribuées sont présentées à leur juste prix selon la date de contribution. Les coûts d'entretien et réparation sont présentés comme dépense, soit que les coûts pour améliorer les immobilisations et la durée de vie estimée sont ajoutés au coût de l'immobilisation. Lorsqu'un immobilier n'est plus utile à l'association et son habileté à offrir ses services, la valeur comptable est ajustée à la valeur résiduelle.

Les charges d'amortissements sont calculées selon les taux si dessous :

Mobilier et équipement	30 % dégressif
Matériel informatique	5 ans linéaire
Logiciels	3 ans linéaire

**3. ENCAISSE**

L'encaisse inclut Nil \$ (2016 - 10 000 \$) qui sont affectés pour les bourses à être distribué durant l'année fiscale ultérieure.

**4. INVESTISSEMENTS TEMPORAIRES**

Les investissements temporaires représentent trois Certificats de Placement Garanti (CPG); les taux d'intérêt varie entre le taux préférentiel moins 2.1 % et le taux préférentiel moins 2.6 % , date d'échéance de août 2018 à janvier 2019.

**5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles comprennent les montants suivants :

	<b>Coût</b>	<b>Amortissement cumulé</b>	<b>Valeur comptable nette</b>	
	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
			<b>\$</b>	<b>\$</b>
Mobilier et équipement	5,578	3,838	1,740	2,486
Matériel informatique	7,344	3,451	3,893	508
Logiciels	13,657	13,657		
	<b>26,579</b>	<b>20,946</b>	<b>5,633</b>	<b>2,994</b>

**L'ASSOCIATION D'HYPERTENSION PULMONAIRE DU CANADA**  
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
LE 31 DÉCEMBRE 2017

**6. PASSIF FINANCIER GARANTI**

Un montant inclu dans les comptes fournisseurs représente une balance payable à MasterCard de 1 482 \$ (2016 - 5 278 \$). Ce montant est garanti par un CPG au montant de 7 219 \$ qui est inclus dans les investissements temporaires.

**7. INSTRUMENTS FINANCIERS**

L'analyse suivante fournit une évaluation des risques des instruments financiers:

*Risque de marché*

Le risque des instruments financiers portant sur l'Association existe en particulier du risque de taux d'intérêt lié à ses activités d'investissement.

*Risque de taux d'intérêt*

L'Association est soumise au risque de taux d'intérêt à cause de ses investissements temporaires. Les investissements temporaires en certificats de placement garanti portent un taux d'intérêt fixe, et donc l'Association est susceptible au risque de changement en juste valeur provenant des fluctuations des taux d'intérêts.

**8. REVENUS REPORTÉS**

Revenus reportés inclus :

	<b>2017</b>	<b>2016</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Bourses et parrainages	85,000	66,075
Frais d'adhésion	35,000	70,000
Subscriptions	970	
<b>Revenus reportés</b>	<b>120,970</b>	<b>136,075</b>

**9. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES**

L'Association a une entente pour la location de ses lieux et doit payer un montant de 11 250 \$ annuellement jusqu'au 30 avril 2019. De plus, l'Association recevra une réduction de loyer de 2 700 \$ annuellement et sera responsable de payer les coûts d'exploitation et les taxes municipales pendant cette période, estimés à 9 450 \$.